

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 19 octobre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Gerrit Jan FONK,

Étaient absents représentés :

Joël ROZIÈRES.

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20. 41 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Principe de changement d'assiette à La Borie du Breuil après enquête publique : Déclassement VC n°112, désaffectation et aliénation du chemin rural, achat terrain pour nouveau chemin.**

L'enquête publique est close depuis le 17 octobre. Aucune réserve n'étant levée, il en résulte un avis favorable à procéder. Le nouveau chemin est fini, à moitié goudronné et castiné. Il sera classé en chemin rural. Le prix sera défini après le passage du géomètre qui définira avec précision le métrage et la surface. Il sera basé sur un coût de 1 euro par mètre carré. Les frais de notaire, d'enquête et de géomètre seront à charge de l'acquéreur et seront englobés dans le prix de la vente.

Madame le Maire soumet au vote le principe de la vente du chemin à M. et Mme Pelamourgues.

Approuvé à l'unanimité.

2. SICTOM : Adhésion à un groupement de commande pour « la réalisation d'espaces de précollecte des déchets »

Les travaux aux lieux-dits Le Maine et Montauban sont terminés. Au lieu-dit Magaud la plateforme est faite, il reste qu'à poser la castine. Le positionnement des poubelles au lieu-dit La Bélaudie a été contesté par les riverains. Il sera descendu de quelques mètres, selon leurs souhaits. Les frais à charge de la commune s'élèvent à 5 310.00 €, Mme Le Maire soumet au vote la réalisation de ces espaces.

Approuvé à l'unanimité

3. Travaux d'éclairage public : "Éradication des luminaires boules" au lotissement de Montauban.

Il reste deux luminaires "boule". Le coût de leur éradication s'élève à 3 096,22 € TTC, dont 1 806.13 € à charge de la commune.

Madame Le Maire soumet au vote la proposition de procéder à l'éradication.

Approuvé à l'unanimité

Par ailleurs, sur un terrain privé appartenant à la propriétaire du Café Tabac, se trouvent 2 lampadaires qui ne servent plus, mais dont les frais d'abonnement restent à charge de la commune. Il serait recommandable de les supprimer.

4. Référents PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunale)

Joël ROZIERES a donné son accord pour être référent PLUI, avec Farida BENOKBA et Jean-Michel FRANCO

COMMUNICATIONS

• **Point sur l'extension du multiple** : La société A2PR (architecte Marion MÉZERGUES) a été choisie pour la réalisation des travaux. Elle proposera deux projets. L'extension sera en forme de cube avec un toit terrassé, ce qui est plus économique qu'un toit en pente et plus rapide à réaliser. Sur la demande du conseil, Madame Le Maire demandera une troisième étude avec un toit en pente. Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé pour les missions CSPS et Contrôle technique des travaux. Le début des travaux est programmé pour le printemps 2022, la livraison est prévue pour mars 2023.

• **Point sur les logements dits LAPA au foirail**. La commune offre la voirie et le terrain pour la construction de 5 logements du type T3, avec garage. Elle a l'intention de proposer les logements aux jeunes couples. Comme pour l'extension du multiple, le début des travaux est programmé pour le printemps 2022, la livraison est prévue pour mars 2023.

• **Travaux Église** Les travaux de l'église sont terminés. Madame Le Maire invite les conseillers à s'assurer de la bonne réalisation des travaux demandés.

• **Battue aux pigeons** Madame Le Maire rappelle qu'un arrêté autorisera les personnes déclarées en préfecture à procéder rapidement à une battue aux pigeons, dans le but d'éviter qu'ils prolifèrent.

• **Bilans financiers** A l'heure actuelle, la commune en est à 57 % du budget voté. Cependant, l'explosion du prix des carburants menace de compromettre cette situation somme toute satisfaisante. A part cela, la commune a dû faire face à une augmentation imprévue de la facture d'électricité du bâtiment communal. Ce problème serait dû à un mauvais fonctionnement du compteur. Un technicien ENEDIS doit venir sur place pour constater L'installation d'un compteur Linky est à envisager. Le souffleur de feuilles doit être remplacé, après 20 ans de service. Des devis ont été demandés. Un autre en sera demandé à l'entreprise Magimel de Besse.

• **CACES Agent technique** L'agent technique a passé le CACES. Les frais montent à 1169 € plus 200 € de remboursement de frais professionnels.

• **Lavoir des Trois Moulins** Les travaux sont terminés.

• **Cérémonie du 11 novembre.** Cette année la cérémonie pourra se faire en public, sous réserve de la situation sanitaire, bien évidemment. Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, la commune ne peut organiser le pot communal

QUESTIONS DIVERSES

Dany BOYER transmet une demande de placer un bac sous le robinet du cimetière qui fuit. Demande transmise aux agents communaux pour réparation.

Madame le Maire clôt les débats, et remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21.57